

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF89

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 16 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère partiel de la disposition proposée ne pouvant qu'être source de confusion pour les contribuables, il est proposé de supprimer cet article.